

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Spécial n°5 d'octobre 2015

N° 2015 10 05

Vendredi 9 Octobre 2015

Recueil

l'O

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

www.orne.pref.gouv.fr

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de l'Orne

Délégation de signature à Monsieur Pierre Gabelle, administrateur adjoint des finances publiques



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ORNE

29, rue du Pont Neuf
B.P. 344
61014 ALENÇON CEDEX

L'Administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques de l'Orne ;

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le Livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}:

Délégation de signature est donnée à :

- M. Pierre GABELLE, Administrateur des finances publiques adjoint,

à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables, sans limitation de montant.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Orne.

Fait le 2 avril 2015 à Alençon,

L'Administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques de l'Orne,

Laurent GUILLON